

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Conseil-d-evaluation-de-l-Ecole-une-nouveaute-pour-le-premier-degre>



école & société

# Conseil d'évaluation de l'École : une nouveauté pour le premier degré

- Éducation - L'école -

Date de mise en ligne : mercredi 31 mars 2021

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

Le Conseil d'évaluation de l'École est chargé d'évaluer l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire. Après avoir arrêté un cadre général de l'évaluation des établissements du second degré en 2020, des expérimentations vont avoir lieu en fin d'année scolaire pour déterminer un cadre général d'évaluation des écoles à partir de la rentrée 2021. Le SE-Unsa vous en explique les modalités connues à ce stade.

Le Conseil d'évaluation de l'École a été créé par la loi *pour une École de la confiance* du 26 juillet 2019. Il a pour objectif de travailler à la *cohérence de l'évaluation des politiques publiques d'Éducation. Il vise le développement de la capacité évaluative des acteurs de l'École, et la diffusion d'une culture d'évaluation au service de la réussite des élèves et du pouvoir d'agir de la communauté éducative.*

Le cadre d'évaluation est composé de deux étapes : une auto-évaluation menée par l'équipe de l'établissement, puis une évaluation externe. L'ensemble des établissements du second degré devait être évalué au cours des cinq prochaines années, ce qui représentait une évaluation de 20 % des établissements par an. Le contexte sanitaire a eu pour conséquence une baisse de la jauge cette année puisque seuls 12 % des établissements du second degré seront évalués en 2020-2021.

L'Unsa Éducation a été reçue en audience fin mars par le Conseil d'évaluation de l'École pour aborder le cadre général de l'évaluation des établissements du premier degré. Si les modalités doivent être identiques à celles du second degré (auto-évaluation par les équipes puis évaluation externe), le nombre national d'écoles, qui s'élève à 44 262, rend l'organisation de cette évaluation plus complexe.

Après avoir insisté sur la finalité de cette évaluation, à savoir l'amélioration du collectif et de l'école, la présidente du Conseil d'évaluation de l'École a expliqué qu'il serait nécessaire de procéder à des regroupements qui aient du sens pour procéder à l'évaluation des écoles, à lier certainement dans le temps avec les projets d'écoles. Parmi les regroupements évoqués se trouvent les RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux), ainsi que les écoles maternelles alimentant une école élémentaire. Une autre hypothèse consisterait dans les territoires ruraux à regrouper les écoles primaires alimentant un même collège.

Des expérimentations d'un protocole d'évaluation dans le premier degré seront menées dans quelques écoles d'ici la fin de l'année scolaire.

### L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa a indiqué que les regroupements entre établissements n'auraient de sens que si les écoles ont déjà des habitudes de travail en commun. Nous avons également demandé du temps pour les concertations nécessaires à l'auto-évaluation des écoles, d'autant plus si celles-ci doivent se faire en regroupant plusieurs équipes pédagogiques.

Fort des remontées obtenues auprès de nos collègues du second degré, le SE-Unsa a expliqué que si ces derniers trouvaient un intérêt à cette évaluation de leur établissement, le sentiment dominant était surtout la méfiance. Le sentiment de résignation face à une tâche supplémentaire est également important. Enfin, le choix de maintenir la première vague d'auto-évaluation malgré le contexte sanitaire a été mal vécu. C'est pourquoi le SE-Unsa a alerté sur la charge de travail supplémentaire qu'induit cette évaluation de l'école, pour les équipes pédagogiques et surtout pour les directrices et directeurs qui se retrouveront très probablement pilotes de ces expérimentations. Suivant les modalités finalement proposées, leur colère pourrait être tout à fait légitime.

Pour le SE-Unsa, l'évaluation de l'école ne peut pas être un temps de travail supplémentaire sans intérêt. Au contraire, il peut avoir du sens à condition de mettre à disposition des moyens et de s'assurer de modalités de mise en oeuvre favorables au travail collectif. Il faut aussi que ces évaluations débouchent sur des actions concrètes (formations, moyens supplémentaires).

## **Conseil d'évaluation de l'École : une nouveauté pour le premier degré**

---

Le SE-Unsa a appelé à la plus grande prudence en ce qui concerne les directives données par le Conseil d'évaluation de l'École, notamment concernant l'expérimentation qui doit avoir lieu avant la fin de l'année scolaire alors que les équipes sont épuisées et que le contexte sanitaire est toujours incertain.